

L'interprétation des noms déverbaux issus d'une conversion

Christel Le Bellec

Praxiling UMR 5267 – CNRS – Université de Montpellier Paul Valéry

Résumé. Les noms déverbaux issus des différentes formes non finies (radical, infinitif, participe présent et participe passé) peuvent recevoir diverses interprétations. Ces dernières sont liées en partie à la structure argumentale du verbe de base et sont également en lien avec la valeur aspectuelle de ces formes. Dans cet article, nous verrons que les formes du radical verbal et du participe passé ont en commun le fait que leur forme est en partie dénuée de valeur sémantique, ce qui leur permet d'endosser presque l'ensemble des valeurs nominales des noms déverbaux. En revanche, les formes de l'infinitif et du participe présent présentent des interprétations beaucoup plus restreintes, qui sont directement liées à la valeur aspectuelle spécifique de leur forme de base.

Les noms déverbaux issus d'une conversion ont fait l'objet d'un certain nombre de travaux (notamment Tribout [16], pour les conversions de verbe à nom et de nom à verbe, Roy & Soare [15] et [14], pour les noms déverbaux issus de participes et Kerleroux [12] et Buridant [4] pour l'infinitif substantivé), mais à notre connaissance aucune étude n'a associé l'ensemble de ces noms dans une analyse comparative.

Nous verrons qu'en comparant les noms déverbaux issus de différentes formes de base (radical, infinitif¹, participe présent et participe passé) aux différents sens possibles, en partie liés à la structure argumentale du verbe, nous retrouvons un certain nombre de similitudes entre ces formes au niveau sémantique, qui peuvent notamment s'expliquer grâce à l'aspect (grammatical) de ces formes de base.

Nous commencerons par distinguer l'infinitif substantivé du nom déverbal issu du radical verbal (section 1), puis nous aborderons les particularités aspectuelles des différentes formes non finies selon la théorie guillaumienne (section 2), enfin nous distinguerons les différentes interprétations des noms déverbaux en proposant une typologie sémantique, basée en partie sur la construction argumentale du verbe de base (section 3).

1 Distinction infinitif substantivé vs nom déverbal

L'infinitif substantivé, selon Kerleroux [12], est un verbe à l'infinitif qui occupe une position étiquetée [N]. Il est donc précédé d'un déterminant mais n'a pas la possibilité de varier en nombre et peut difficilement être modifié au moyen d'une expansion nominale, par exemple :

¹ Nous incluons les traditionnels « infinitifs substantivés » qui, pour certaines formes, ont leur place aux côtés des noms déverbaux en raison d'une similitude de valeurs sémantiques.

- (1) Le boire et le manger
 - a. *les boires et les mangers
 - b. *Le boire *du vin* et le manger *du pain*
- (2) L'habiter comme pratique des lieux géographiques
 - a. *les habiter comme pratique...
 - b. *l'habiter *léger* comme pratique...

Il s'agit dans ces deux exemples d'une distorsion catégorielle, comme l'a défini Milner [13], dans la mesure où le verbe à l'infinitif n'a du nom que la position syntaxique de nom au sein d'un SN déterminé par un article défini singulier.

Mais parmi l'ensemble des traditionnels « infinitifs substantivés », Kerleroux [12] distingue une dizaine de formes qui constituent, selon elle, de véritables noms, comme : *rire, sourire, parler, dire, devoir, aller, coucher, lancer, dîner, être, devenir, savoir, toucher, déjeuner, goûter*, dans la mesure où ces formes peuvent être employées au pluriel et peuvent être suivies d'une expansion nominale :

- (3) Les *rires* des enfants
- (4) Le *parler* breton
- (5) Les *dires* du client
- (6) Un *toucher* rectal

Selon Kerleroux, ces formes constituent des cas de distorsion catégorielle lexicalisés et appartiennent entièrement à la classe des noms en se comportant comme tels, il s'agit de formes homonymes de formes verbales à l'infinitif. D'après Buridant [4], ces formes constituent des « infinitifs essentiellement substantivés » ayant un statut pleinement nominal indépendant du verbe, admettant toutes les déterminations du substantif en dépassant les degrés élémentaires de substantivation (à savoir l'emploi derrière préposition : *après manger* et derrière un article défini, possessif ou démonstratif) (Buridant [4] : 103-104) :

« Un infinitif est pleinement substantivé quand, tout en excluant la rection proprement verbale, il atteint les quatre degrés suivants (pluriel, article indéfini, compléments de noms et épithète), témoignant de son fonctionnement à l'égard du substantif. ».

L'ensemble des degrés de substantivation sont représentés dans le schéma suivant (Buridant [4]) :

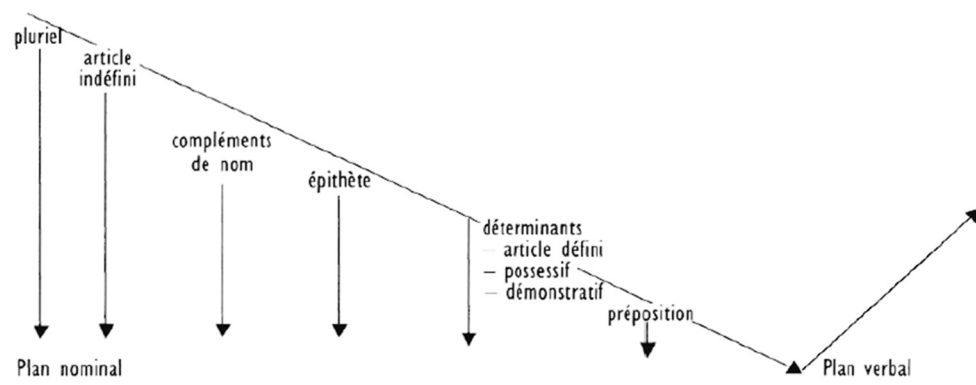


Figure 1. Degrés de substantivation (Buridant [4])

Toutefois, nous considérons que ces formes peuvent être envisagées comme des cas de conversion. Plus spécifiquement d'une conversion à partir d'une forme non finie du verbe,

celle de l'infinitif, ce qui les distingue des formes converties issues d'un radical verbal², comme *un bond* (du radical *bond-*). À la différence des formes nominales comme *la glisse*, *la casse*, la règle morphologique permettant de construire un nom à partir de l'infinitif d'un verbe n'est plus disponible en synchronie. Néanmoins, comme on le verra dans la section 3, on y retrouve les mêmes distinctions sémantiques que pour les autres formes verbales converties en nom.

À côté de la forme verbale à l'infinitif de genre masculin, on distingue deux types de noms issus du radical verbal, différenciés par le genre : ceux de genre masculin, comme : *bondir* > *un bond*, *galoper* > *un galop*, *voler* > *un vol*, qui correspondent à une opération qui n'est plus disponible en français contemporain et ceux de genre féminin, comme : *casser* > *la casse*, *glisser* > *la glisse*, *nager* > *la nage*, etc. qui correspondent à un procédé vivant et disponible en français, il peut en effet donner lieu à de nouveaux termes comme : *draguer* > *la drague*, etc. (Tribout [16]).

De la même façon que l'on analyse les formes *bondir* > *un bond* comme des conversions de verbe à nom, nous pouvons faire de même avec les formes *lever* > *le lever*, dans la mesure où ces formes présentent toutes les propriétés de la conversion, à savoir : (i) des propriétés syntaxiques typiques du nom (comme vu *supra*) ; (ii) une forme phonologiquement identique à la forme de la base ; (iv) un changement de catégorie et (v) un sens prédictible (qui correspond à différentes interprétations communes aux noms déverbaux, voir section 3) :

- (7) *le lever* = action de lever/se lever
- (8) *le rire* = action de rire/résultat de cette action
- (9) *le dire* = ce qu'une personne dit

Nous distinguons ainsi trois types de noms déverbaux issus du radical verbal ou de l'infinitif : (i) les formes verbales à l'infinitif, comme : *le lever*, *le coucher* qui sont issues d'un procédé qui n'est plus productif et se trouvent en relation d'homonymie avec les formes verbales correspondantes ; (ii) les noms de genre masculin formés sur le radical verbal, comme : *un bond*, *un galop* qui correspondent également à un mode de formation qui n'est plus productif ; (iii) les noms de genre féminin formés sur le radical verbal, comme : *la nage*, *la drague* qui correspond à un mode de formation productif en français.

Notons que les formes converties qui ne relèvent plus d'un procédé productif sont de genre masculin tandis que celles qui relèvent d'un procédé vivant en français sont de genre féminin.

Voici un tableau récapitulatif des trois types de noms déverbaux :

² La question du statut de la désinence de l'infinitif se pose inévitablement. Les noms déverbaux comme *bondir* > *bond* sont traditionnellement exclus du phénomène de conversion car les suffixes d'infinitif *-er* et *-ir* sont généralement considérés comme des suffixes dérivationnels, issus d'une dérivation régressive ou inverse consistant à retrancher le suffixe d'infinitif.

Or ce suffixe ne constitue pas un suffixe dérivationnel mais flexionnel, ce qui permet d'envisager le passage de la forme verbale de l'infinitif vers la forme nominale comme une opération de conversion. En effet, selon Kerleroux [12], ce suffixe d'infinitif n'apparaît jamais devant un autre suffixe, il s'efface pour accueillir un suffixe dérivationnel : *chanter* > **chantereur*, mais *chanteur*. De plus, pour traiter la dérivation suffixale, comme : *laver* > *lavage* ou *châtier* > *châtiment*, on ne postule pas une opération de dérivation régressive pour laisser la place au suffixe, mais on part de la base sans sa flexion verbale : *lav(er)*, *châti(er)*.

Enfin, comme l'a montré Corbin [5], étant donné que le mode de réalisation d'un verbe s'étend sur plusieurs dizaines de formes fléchies, la question de la désignation de la forme nécessite un choix parmi les différentes formes phonologiques correspondant à un lexème verbal. En français, le choix s'est porté sur la forme de l'infinitif pour désigner la catégorie du verbe, ce qui explique l'amalgame fait entre suffixe flexionnel et dérivationnel pour le suffixe d'infinitif.

	Radical verbal	Productivité	Genre masculin
<i>le lever, le coucher</i>	-	-	+
<i>un bond, un galop</i>	+	-	+
<i>la nage, la drague</i>	+	+	-

Tableau 1. Types de noms déverbaux issus d'une conversion

Quant à l'orientation de la conversion pour les formes issues du radical verbal (verbe > nom), étant donné qu'elle n'est pas décelable dans les formes du mot servant de base et du mot dérivé, il existe différents critères, proposés dans Tribout [16, 17], qui peuvent permettre de l'identifier. Pour cela, il est possible de recourir à la relation sémantique entre le nom et le verbe, notamment le lien avec le caractère concret ou abstrait du nom (Tribout [17]). En effet, lorsque le nom dénote un objet concret comme *clou* ou *beurre*, la conversion est préférentiellement orientée de nom à verbe, car pour définir le sens des verbes qui en découlent (*clouer*, *beurrer*), on a recours aux noms dont ils dérivent :

(10) *clouer* = planter un clou

(11) *beurrer* = étaler du beurre

En revanche, lorsque le nom est abstrait, comme *nage* ou *marche*, la conversion peut être considérée comme orientée de verbe à nom, car pour définir les noms déverbaux (*marche*, *nage*), il est nécessaire au préalable de faire intervenir le sens de la base verbale³ :

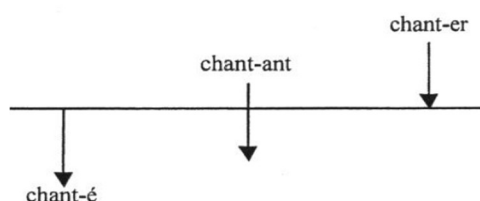
(12) *la marche* = action de marcher

(13) *la nage* = action de nager

2 L'aspect des formes verbales

Selon l'approche de G. Guillaume, les formes de l'infinitif, du participe présent et du participe passé sont des formes atemporelles et apersonnelles *in posse* ([10] : 17), c'est-à-dire qui ne représentent que le temps intérieur à l'image de mot, soit l'idée de temps que le mot emporte avec soi ([10] : 15).

Les formes de ces modes donnent seulement une instruction aspectuelle (d'ordre grammatical). Ainsi, selon la terminologie psychomécanique, l'infinitif représente le temps *impliqué* (Guillaume [10]) (ou *interne*, c'est-à-dire celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, qui fait partie de sa substance) par le procès en tension seulement, le p. présent comme à la fois en tension et en détension, le p. passé comme totalement en détension. Ce qui peut être représenté ainsi :

**Figure 2.** Représentation du procès *chant(-er/-ant/-é)* en termes de tension/détension.

³ Néanmoins, selon Tribout [17], le critère sémantique ne permet pas de déterminer systématiquement l'orientation de la conversion dans la mesure où il existe des relations sémantiques inverses entre noms et verbes. Ainsi, certains noms et verbes en relation de conversion peuvent être analysés des deux façons, soit comme des conversions de nom à verbe, soit comme des conversions de verbe à nom, comme la paire *scie/scier* (*une scie* = instrument pour scier / *scier* = utiliser une scie).

Ainsi, selon Guillaume [10], l'infinitif représente le procès en accomplissement (*tension*), le participe présent comme en partie en accomplissement et en partie accompli (*tension/détension*) et le participe passé éveille dans l'esprit l'image d'un procès dont l'entier appartient à l'accompli (*détension*) et qui n'a plus rien de lui-même en accomplissement.

Plus précisément, les trois formes verbales se distinguent par les propriétés suivantes (Guillaume [9] : 370-371) :

« Le verbe sous sa forme infinitive est un verbe qui a devant lui la totalité de son devenir, dont aucune partie n'a été dépensée ; autrement dit, un verbe qui n'est que possible : *marcher* se conçoit comme une chose qui peut se faire, qui n'est aucunement faite. »

« (...) la forme de participe présent (...) diffère de l'infinitif en ce que le verbe n'a plus devant lui la totalité de son devenir ; une partie en a été dépensée, s'est accomplie, tandis que le reste est à accomplir : *marchant* est une chose en partie faite, en partie à faire, un procès saisi en cours de développement. »

« (...) le participe passé [est] la forme dans laquelle il convient de voir le verbe qui a consommé tout le devenir qu'il contenait sous la forme infinitive, qui s'est épuisé, qui est mort et qu'on « ressuscite » au moyen de l'auxiliaire grâce auquel s'ouvre devant lui, sous la forme composée, une carrière nouvelle, commençant au point précis où, sous sa forme simple, il expire. »

3 Typologie des noms déverbaux

Les noms déverbaux, qu'ils soient issus du radical verbal, d'une forme verbale à l'infinitif ou d'une forme verbale au participe présent ou au participe passé, sont très nombreux et manifestent une grande diversité de sens. Ils représentent, dans la plupart des cas, les différents participants au procès (arguments ou circonstanciés, comme l'agent, le patient, le résultat, l'instrument, le lieu) et s'amalgament parfois avec des représentants de classes référentielles (comme l'événement, l'humain et l'objet), comme nous allons le voir.

Selon Tribout [16], il existe cinq types de relations sémantiques qui ont été observées pour la conversion verbe > nom :

- (i) action de V : *approche, danse, marche, rappel, saut, survol* (noms processifs) ;
- (ii) résultat de V : *accroc, amas, entaille, repli* (noms résultatifs) ;
- (iii) lieu où V : *décharge, relâche, resserre* (noms de lieu/locatifs) ;
- (iv) objet/instrument pour V : *rallonge, réchaud, réveil* (noms d'instruments) ;
- (v) personne/animal/chose qui V : *aide, éclair, guide, juge* (noms d'agent/agentifs).

Nous ajoutons à cette liste les noms patientifs qui sont issus des formes adjectivales du participe passé (donc d'une double conversion : du verbe à l'adjectif et de l'adjectif au nom) :

- (vi) personne qui est le patient de V : *élu, blessé* (noms patientifs)

Nous les intégrons dans la mesure où ils représentent, dans un certain nombre de cas, le pendant des noms agentifs.

De plus, nous regroupons, dans la typologie qui suit, une partie des processifs et résultatifs dans la catégorie des *noms d'événement*, car ceux qui signifient l'action de V peuvent le plus souvent signifier le résultat de cette action ; et nous distinguons les noms d'entités résultantes dans une catégorie à part, dont nous présenterons les particularités dans la sous-section 3.2.

Voici un tableau synthétisant les différents types de noms déverbaux en fonction de la nature de la base verbale :

	Radical verbal	VINF	VPP	V-ANT⁴
Noms d'évènement	<i>danse, marche, saut, rappel</i>	<i>lever, coucher, aller, lancer</i>	<i>arrivée, entrée, prise, venue</i>	
Noms d'entités résultantes	<i>accroc, amas, entaille, repli</i>	<i>dire, devoir, être, sourire</i>	<i>fumée, assise, crainte, pensée</i>	
Noms de lieu	<i>décharge, réserve</i>		<i>allée, sortie, entrée, jetée</i>	
Noms patientifs			<i>blessé, mort, élu, invité</i>	
Noms (pseudo-) agentifs	<i>aide, guide, juge</i>			<i>étudiant, attaquant, enseignant, apprenant</i>
Noms d'instruments	<i>rallonge, réveil, réchaud, suce</i>		<i>butée, conduite, vue, ouïe</i>	<i>calmant, collant, détachant, amincissant</i>

Tableau 2. Interprétation des noms déverbaux issus d'une conversion

Nous distinguons donc six types de noms issus de la conversion du verbe que nous allons détailler dans les sous-sections suivantes et tenterons d'expliquer les différences d'emplois entre ces formes (leurs possibilités et impossibilités d'emploi).

3.1 Les noms d'évènement

Les noms d'évènement (ou *processifs*) désignent le procès lui-même (et pour un certain nombre d'entre eux également le résultat du procès). Ils concernent les noms issus du verbe au participe passé (14), du verbe à l'infinitif (15) ou ceux issus du radical verbal (16) :

- (14) *l'arrivée aux tranchées, la tombée de la nuit, la dictée de B. Pivot, la levée du blocus, la montée de lait, la flambée des prix, la percée de la poche des eaux, la tournée du groupe, la traversée des Andes, la découverte de l'Amérique, la sortie du livre, des allées et venues, etc.*
- (15) *le lever/coucher du soleil, un aller-retour, le déjeuner, le dîner, le souper, un copier-coller, etc.*
- (16) *l'approche, la dépose, le rappel, le réveil, un survol, une bagarre, un voyage, une chute, une attaque, un chant, une recherche, etc.*

Concernant les noms issus du verbe au p. passé, ils ne procèdent pas directement de la forme au p. passé. En effet, leur sémantisme – la représentation du procès globalement dans sa phase processuelle – en tant que nom est en contradiction avec leur sémantisme inhérent – la représentation du procès dans sa phase post-processuelle (Bres & Le Bellec [2]) – en tant que forme au p. passé⁵. C'est pourquoi, dans Bres & Le Bellec [3], ces noms d'évènement sont analysés comme étant formés sur le même thème que le p. passé en tant que mot-forme (n'ayant ni valeur sémantique, ni propriété morphosyntaxique, Tribout [16]), mais non sur le p. passé lui-même. Ils ne sont donc pas convertis directement à partir du p. passé dans la mesure où la valeur sémantique leur fait défaut, mais sont convertis à partir d'un thème qui leur est commun.

Ces noms sont très nombreux et parmi eux, un sous-ensemble est constitué de noms d'activités ou de disciplines sportives, et ce, sous les trois formes verbales (radical, infinitif et participe passé) faisant davantage référence à l'aspect processif. En effet, l'évocation du

⁴ VINF pour verbe à l'infinitif, VPP pour verbe au participe passé et V-ANT pour verbe au participe présent.

⁵ D'après Gosselin [8], le participe passé indique une visée globale, où la borne initiale du procès est prise en compte, et pas seulement présupposée. Ce sont, d'après l'auteur, les auxiliaires *être* et *avoir* qui sélectionnent la phase post-processuelle du procès.

nom de ces disciplines fait émerger dans notre esprit une action en train de se faire, pour lesquelles il y a nécessité d'un support pour se les représenter (*cf.* Van Raemdonck [18]). De ce fait, les noms déverbaux, du point de vue sémantico-référentiel, conservent le mode d'accès à l'extension indirect des verbes dont ils dérivent. Par exemple, pour se représenter le déverbal *nage*, tout comme le verbe dont il dérive *nager*, il est nécessaire de passer par l'intermédiaire d'un support.

(17) *le saut à la perche/en longueur/à ski/en hauteur/en parachute, la marche nordique/rapide, le tir à l'arc, la danse acrobatique/de salon, le combat, la lutte, l'escalade, la glisse, la nage, le ski*

(18) *le lancer de javelot/de disque/de poids/de marteau*

(19) *la randonnée, la plongée sous-marine*

Concernant les formes issues du participe passé, la plupart sont du genre féminin, mais on trouve également quelques formes au masculin. Tribout [16] en relève une vingtaine :

(20) *un défilé, un compromis, un démenti, le marché, un exposé, un relevé, un suivi, un débouché, un délibéré, un démêlé, un établi, un permis, un raccourci, un revenu, un scellé, un soulevé, un traité, un copié-collé, le passé*

Ces formes nominales au masculin sont relativement rares au regard des formes féminines. Un certain nombre de ces noms masculins se sont spécialisés dans la valeur résultative (ex. 21 et 22), tandis que les formes au féminin privilégient le plus souvent la valeur processive (ex. 23 et 24) :

(21) *un compromis* = le résultat de l'action de compromettre (comme un contrat ou un engagement)

(22) *un permis (de conduire)* = le résultat de l'action de permettre ou d'autoriser d'exercer une certaine activité

(23) *l'arrivée (aux tranchées)* = l'action d'arriver

(24) *la percée (de la poche)* = l'action de percer

Plus généralement, les noms d'événement renvoient à des situations dynamiques (Haas, *et al.* [11]) et sont identifiables comme telles notamment grâce à la possibilité d'être employés avec *avoir lieu* et la possibilité d'une délimitation temporelle et spatiale :

(25) *La pesée du bébé a lieu chaque matin*

(26) *La **Prise** de la Bastille a eu lieu le 14 juillet 1789*

(27) *Nous avons assisté au **coucher** du soleil derrière la montagne*

(28) *Le **déjeuner** aura lieu sur l'esplanade du village*

(29) *La **marche** aura lieu le dimanche matin dans la garrigue*

Sont exclus de la valeur événementielle, uniquement les noms issus des formes en *-ant*, car cette dernière s'est spécialisée dans la nominalisation du prime actant (le plus souvent agentif). Or, les noms d'événements font totalement abstraction du prime actant. En revanche, ce prime actant peut apparaître sous la forme d'un complément du nom :

(30) *La nuit tombe > la tombée de la nuit*

(31) *Le soleil se lève > le lever du soleil*

(32) *Jean danse > la danse de Jean*

Pour résumer, les formes en *-ant* sont incompatibles avec l'expression du procès ou du résultat du procès. Concernant l'infinitif, il évoque le procès en accomplissement, la valeur événementielle y est donc favorable. Quant au radical verbal, il ne donne aucune information aspectuelle et présente donc une plus grande malléabilité pour pouvoir être employé avec différentes valeurs. Enfin, pour le participe passé, la conversion ne se fait pas directement sur la forme au p. passé empreinte d'une valeur résultative, mais sur le thème du p. passé, dénué de tout sémantisme.

3.2 Les noms d'entités résultantes

Les noms d'entités résultantes (ou *résultatifs*) concernent les formes au participe passé (33), celles issues du radical verbal (34) et les formes à l'infinitif (35) :

(33) *une donnée, une assise, la fumée, la contrainte, la crainte, la durée, l'empreinte, l'étendue, la pensée, etc.*

(34) *un accroc, un amas, une encoche, une entaille, un repli, etc.*

(35) *le devoir, l'être, le parler, le sourire, le savoir, le pouvoir, l'avoir, les vivres, etc.*

Par « entité résultante », nous entendons une chose réelle, existante mais le plus souvent représentable par une image (concrète) ou par un concept (abstrait) ; l'adjectif « résultante » indique qu'il s'agit de ce qui se crée à l'issue du procès, une fois celui-ci achevé : *la fumée, la contrainte, la pensée*. La valeur aspectuelle inhérente au participe passé est parfaitement adaptée à cette interprétation, dans la mesure où il décrit le temps interne comme achevé, donc envisagé dans la phase post-processuelle.

Pour la forme à l'infinitif, même si cette valeur semble aller de prime abord à l'encontre de sa valeur d'accomplissement, en réalité, il « s'opère un processus de concrétisation qui fait passer du procès à l'objet ou au résultat – abstrait (*savoir, pouvoir*) ou concret (*avoir, baiser*) » (Buridant [4] : 105).

Dans tous les cas, les formes verbales pouvant donner lieu à un nom d'événement peuvent le plus souvent donner lieu à nom résultatif, par ce processus de concrétisation.

La particularité de ces noms est que l'entité résultante est distincte du référent du complément du verbe (l'entité résultant de l'action de *contraindre* est distincte du référent du complément du verbe « contraindre » : *la contrainte* vs *une personne* ; l'entité résultant de l'action de *fumer* est distincte du référent du complément du verbe « fumer » : *la fumée* vs *les braises*), comme l'indiquent Flaux et Van de Velde [7] pour les noms d'actions. L'entité résultante ne correspond donc jamais à un argument du verbe, elle n'appartient pas à la structure argumentale du verbe.

Cette entité résultante correspond généralement à une conséquence d'un participant au procès, que celui-ci soit objet direct (*contraindre, devoir, accrocher, amasser, entailler*) ou sujet (*fumer, craindre, durer, parler, sourire*) :

(36) *Marie a contraint son mari à divorcer* > *La contrainte qui s'exerce sur son mari*

(37) *Jean doit s'occuper de ses enfants* > *Le devoir de Jean* (= ce que Jean doit faire)

(38) *J'ai accroché mon pull* > *un accroc dans le pull*

(39) *Il a amassé beaucoup d'argent* > *un amas d'argent*

(40) *Il s'est entaillé les veines* > *Une entaille sur les veines*

(41) *Les braises fument encore* > *La fumée qui émane des braises*

(42) *L'enfant craint les chiens* > *La crainte de l'enfant*

(43) *Le cours dure trop longtemps* > *La durée du cours*

(44) *Marie parle étrangement le français* > *Le parler de Marie*

(45) *Jean sourit à ses enfants* > *Le sourire de Jean*

Notons également que ce sont davantage les formes issues du participe passé (de genre masculin) qui sont utilisées pour désigner des noms de plats cuisinés, comportant donc une grande part de résultativité et que l'on peut donc envisager comme des entités résultantes (à savoir un processus de concrétisation qui résulte de la phase de cuisson et/ou de préparation au moyen d'un outil de cuisine, comme le four ou la poêle, la main ou le fouet⁶) :

(46) *un rôti de porc* (= faire rôtir le porc au four)

(47) *un sauté de veau* (= faire sauter le veau à la poêle)

(48) *un soufflé au fromage* (= faire souffler/cuire le fromage au four)

⁶ De plus, si l'on tente de se figurer une image de ces plats, c'est bien l'image du résultat qui nous vient à l'esprit et non celle du procès qui a consisté en leur cuisson ou leur préparation.

- (49) *un farci poitevin* (= farcir la viande à la main)
 (50) *un petit salé* (= saler la viande à la main)
 (51) *un confit de canard* (= faire confire le canard au four)

Il en va de même pour les noms issus de radicaux : *un gratin dauphinois* (= faire gratiner au four), *une mousse au chocolat* (= faire mousser au fouet).

Quant aux formes en *-ant* (*un fondant*, *un croissant*), elles sont à part dans la mesure où elles ne désignent pas une entité résultante, mais un objet dont on décrit davantage la texture (*fondant* = qui a une texture fondante) ou la forme (*croissant* = qui a une forme croissante, par analogie avec la forme de la lune). Dans ces cas, on peut difficilement parler du résultat d'un travail culinaire car *faire fondre le chocolat* ne donne pas nécessairement lieu à *un fondant au chocolat* et *faire croître une pâte feuilletée* est encore moins susceptible de donner lieu à *un croissant*...car il n'y a pas de lien sémantique direct entre le verbe et le nom qui en est issu.

Pour revenir aux formes issues du participe passé, il existe quelques noms de plats cuisinés issus de la forme féminine⁷, comme :

- (52) *une fondue savoyarde*, *une poêlée de champignons*, *une bouchée à la reine*

Ces derniers, à l'instar des autres formes du même genre, privilégient la valeur processive, qui provient du mode de préparation (*fondre* > *la fondue*), de l'outil de cuisson (*cuire à la poêle* > *la poêlée*) ou de la manière de manger (*en une bouchée* > *une bouchée*).

3.3 Les noms de lieu

Les noms de lieu (ou *locatifs*) désignent le lieu où se déroule le procès. Cela concerne uniquement les noms issus d'un thème commun au participe passé (voir partie 3.1 *supra*) ainsi que ceux issus du radical verbal. Ce sont des formes sémantiquement neutres qui ne comportent pas de manière inhérente de sémantique particulière et qui peuvent donc désigner par métonymie le lieu où se déroule le procès :

- (53) *une allée de pommiers*, *une sortie de secours*, *l'entrée de service*, *une jetée*, *une remise*, *une tranchée*, *une montée*, *une descente*, etc.
 (54) *une décharge*, *une resserre*, *une réserve*, etc.

Certains de ces noms connaissent les deux emplois : événementiel et spatial, comme *sortie* et *allée* :

- (55) *La sortie* du film aura lieu en septembre prochain vs *La sortie de secours* est bloquée.
 (56) *Faire des allées* et venues vs *Une allée* de sapins.

Sont exclus de cette interprétation les noms issus de formes infinitives et de formes en *-ant*. La forme en *-ant* ne peut désigner le lieu dans la mesure où elle est trop chargée sémantiquement, en effet, sa forme est spécialisée vers l'expression agentive. La forme à l'infinitif n'a pas non plus cette possibilité en raison de sa charge sémantique trop spécifique (à savoir la virtualité d'un procès en accomplissement) qui l'empêche de signifier le lieu.

Ainsi, le circonstant de lieu de certains verbes peut se voir remplacer par un nom de lieu issu de la forme au p. passé ou du radical verbal :

- (57) *Nous allons par un chemin encadré de pommiers* = *une allée de pommiers*
 (58) *Nous sortons par la porte de secours* = *la sortie de secours*
 (59) *Nous entrons par la porte de service* = *l'entrée de service*

⁷ Les formes : *potée*, *comptée* et *fricassée* ne peuvent être considérées comme issues d'une conversion à partir du p. passé dans la mesure où il n'y a pas de verbe correspondant : **poter*, **compter*, **fricasser*.

- (60) Nous montons par un chemin en pente = une **montée** difficile
(61) Nous déchargeons les gravats à cet endroit = une **décharge** saturée de gravats
(62) Nous réservons nos marchandises dans cette pièce = la **réserve** de marchandises

3.4 Les noms patientifs

Les noms patientifs constituent un ensemble très vaste et productif. Ces noms peuvent être décrits comme des adjectifs dérivés du verbe au participe passé par conversion (Tribout, [16]). Du point de vue morphologique, ils sont analysés comme issus de deux conversions successives : tout d'abord une conversion de verbe à adjectif puis une conversion d'adjectif à nom :

- (63) inviter > les personnes **invitées** > les invités
(64) disparaître > une personne **disparue** > un disparu
(65) élire > une personne **élue** > un élu
(66) s'absenter > une personne **absente** > un absent

D'un point de vue sémantique, ces noms s'analysent également comme dérivés d'adjectifs et concernent essentiellement des noms d'humains : *un blessé* est une personne blessée, *un élu* est une personne élue, de la même façon qu'*un malade* est une personne malade et qu'*un jeune* est une personne jeune. Ces noms sont de genre variable car ils dépendent du sexe de l'animé patientif : *un.e disparu.e*, *un.e absent.e*, etc. (Bres & Le Bellec [3]).

Selon Roy & Soare [14], les noms patientifs formés sur le participe passé (des verbes transitifs) sont en quelque sorte la contrepartie formée sur l'argument patientif des noms en *-eur* et non pas celle des noms en *-ant*, comme l'attestent les paires suivantes :

- (67) *un élu* vs *un électeur* (non **un électant*)
(68) *l'agressé* vs *l'agresseur* (non **un agressant*)
(69) *un invendu* vs *un vendeur* (non **un vendant*)
(70) *un inconnu* vs *un connaisseur* (non **un connaissant*)

Cette valeur patientive concerne exclusivement les formes issues du participe passé en raison de l'aspect détensif de ce dernier (Bres & Le Bellec [2]). En effet, le p. passé représente le temps interne comme réalisé, il ne peut donc être incident qu'à des actants patientifs. Cette valeur est donc pertinente pour des verbes transitifs (*un condamné à mort*, *un élu*, *un blessé*), des verbes intransitifs inaccusatifs (*un nouveau venu*, *un mort*, *un demeuré*) et des pronominaux transitionnels (*le fiancé*, *la mariée*) (Bres & Le Bellec [3]). En revanche, cet emploi est impossible pour les verbes transitifs incidents au prime actant (**le chanté*, **le travaillé*) et pour l'actant des verbes intransitifs inergatifs (**le dormi*, **le couru*, **le vécu*⁸, **l'habité*).

3.5 Les noms (pseudo-)agentifs

Les noms en *-ant* sont traditionnellement décrits comme l'une des façons de former des noms exprimant des participants agentifs : *un gérant*, *un trafiquant*, *un attaquant*, *un gagnant*, *un soignant*, aux côtés des noms suffixés en *-eur* : *un mangeur de pâtes*, *un distributeur*, *un vendeur*, *un admirateur*, etc. (Soare & Roy [15]). Néanmoins, d'après ces autrices, ces formes diffèrent dans leur fonctionnement sémantique : celles en *-ant* nominalisent le sujet de la base verbale sous-jacente, tandis que celles en *-eur* nominalisent l'argument agentif. Autrement dit, la nominalisation des formes en *-ant* est de nature purement syntaxique et ne tient pas

⁸ Concernant la forme « vécu », elle existe mais pas avec le sens de « personne qui a vécu », sinon celui d'« expérience vécue », donc avec une valeur d'entité résultante, comme vu en 3.2.

compte du rôle sémantique, tandis que la nominalisation des formes en *-eur* est de nature sémantique et ne prend pas en compte la réalisation syntaxique.

Cette différence fondamentale expliquerait notamment que les formes en *-ant* puissent prendre des bases inaccusatives (qui donc excluent la présence d'un argument agentif) : *un nouvel arrivant*, *un mourant* contrairement aux formes en *-eur* (qui nécessitent ce rôle agentif) : **un arriveur*, **un moureur*. De plus, les formes en *-ant* admettent des bases statives ou de perception, comme : *un débutant*, *un apprenant*, alors que les noms en *-eur* ne le peuvent pas : **un débuteur*, **un appreneur*.

Selon Soare & Roy [15], bien que construites sur des bases agentives, les formes en *-ant* n'expriment pas le rôle d'agent, comme le montre l'impossibilité de se combiner avec des modificateurs orientés vers l'agent comme *délibéré*, *intentionnel*, ce qui les distingue des noms en *-eur* : **un enseignant délibéré*, **un manifestant intentionnel*. L'agentivité du participant nominalisé disparaît donc dans la nominalisation en *-ant*.

Ainsi, d'après ces autrices, les noms en *-ant* sont dérivés sur une phrase participiale stative, de nature prédicative (= « qui a la propriété de V »), la stativité de la prédication explique la perte de l'agentivité. Ce qui signifie que, par exemple, un *soignant* renvoie donc à « celui qui a la propriété de soigner » et non à « celui qui soigne », un *apprenant* à « celui qui a la propriété d'apprendre » et non à « celui qui apprend ». Les noms en *-ant* sont donc analysés comme des nominalisations de structures prédicatives, au sein desquelles la nominalisation prend le sujet de la prédication et non l'un des arguments du verbe de base (Roy et Soare [14]). C'est pourquoi nous les nommons *pseudo-agentifs*.

Toutefois, à la différence des noms patientifs, la conversion se fait directement sur la base verbale sans passer par une base adjectivale, étant donné que la plupart n'ont pas de correspondant sous forme adjectivale (Arnavielle [1], Soare & Roy [15]) :

- (71) *enseigner* > **une personne enseignante* > *un enseignant*
- (72) *habiter* > **une personne habitante* > *un habitant*
- (73) *surveiller* > **une personne surveillante* > *un surveillant*
- (74) *passer* > **une personne passante* > *un passant*

Même si certaines formes verbales passent par une base adjectivale, comme :

- (75) *dominer* > *une personne dominante* > *un dominant*
- (76) *migrer* > *une personne migrante* > *un migrant*
- (77) *vivre* > *des êtres vivants* > *des vivants*
- (78) *mourir* > *une personne mourante* > *un mourant*

Nous pouvons toutefois nous interroger sur le fait que les noms patientifs passent systématiquement par la forme adjectivale, tandis que les noms pseudo-agentifs, pour la plupart d'entre eux, ne connaissent pas le passage par la forme adjectivale (cf. exemples 71 à 74). Cela peut s'expliquer par la grande proximité fonctionnelle entre adjectif et participe passé, ces deux formes ont en effet de nombreux points communs qui les rendent parfois difficilement différenciables (ex : *une porte ouverte*), à la différence du participe présent et de l'adjectif (verbal) qui s'opposent notamment par l'invariabilité pour le premier et l'accord avec le nom support pour le second, ainsi que par certaines variations graphiques, comme dans : *des enfants fatiguant leurs parents...* vs *des enfants fatigués*.

Concernant l'opposition sémantique entre les deux formes de participes, la forme nominale en *-ant* s'est spécialisée dans la nominalisation du prime actant et c'est ce qui permet de mettre en opposition certaines paires d'antonymes formées sur le participe présent et sur le participe passé :

- (79) *les vivants* vs *les morts* (et non : *les mourants*)
- (80) *un votant* vs *un élu* (et non : **un élisant*)
- (81) *les dominants* vs *les dominés*
- (82) *les migrants* vs *les immigrés*

Dans le cas des formes en *-ant*, c'est le procès dans sa phase processuelle saisi dans son cours qui est évoqué (les *vivants* sont ceux qui vivent, un *votant* est celui qui a la possibilité de voter, un *migrant* est celui qui effectue une migration, un *dominant* est celui qui est disposé à dominer), tandis que dans le cas des formes au p. passé, c'est le procès dans sa phase post-processuelle, une fois achevé qui est évoqué (les *morts* sont ceux passés au-delà du procès, à la différence des *mourants* qui sont encore dans la phase processuelle ; un *immigré* est celui qui est installé dans un pays étranger à la différence du *migrant* qui est dans le processus de migration ; un *élu* est celui qui a été élu ou choisi à l'issue du procès).

Concernant la forme à l'infinitif, elle est donc incompatible avec ce type de nominalisation car elle ne porte sur aucun des arguments du verbe, ni le prime actant, ni le second actant, mais seulement sur la virtualité d'un procès en accomplissement, comme nous l'avons vu précédemment.

Pour ce qui est de la forme au p. passé, elle est incompatible avec la nominalisation de l'actant agentif, en raison de son aspect détensif et donc de sa spécialisation pour la nominalisation de l'actant patientif, comme nous l'avons vu *supra*.

Les noms issus d'un radical verbal permettent également de former de vrais noms agentifs, comme : *un guide*, *un aide*, *un juge*, *un devin*, *un garde*, *un escroc*⁹, etc. Toutefois, ces types de noms sont moins fréquents que ceux en *-ant*, certainement en raison de l'existence des deux types de noms déverbaux pleinement productifs et complémentaires : les formes converties en *-ant* que l'on vient de voir et les formes suffixées en *-eur*.

3.6 Les noms d'instruments

À côté des noms pseudo-agentifs en *-ant* (faisant référence à des humains), nous distinguons les noms en *-ant* faisant référence à des instruments, à savoir des objets et substances non animées, comme : *un collant*, *un tranquillisant*, *un amincissant*, *un détachant*, *un cicatrisant*, *un stimulant*, *un mendiant*, etc.¹⁰.

Même si une interprétation sujet pour les noms inanimés formés sur *-ant* est parfois possible : un *dissolvant* est un produit qui sert à dissoudre, un *adoucissant* est un produit qui adoucit le linge, ce type d'interprétation est complètement absent pour les formes suivantes : des *stupéfiants* ne sont pas des choses qui stupéfient, un *croissant* n'est pas un mets qui croît, un *tournant* n'est pas quelque chose qui tourne, le *levant* n'est pas ce qui se lève, etc. Le lien sémantique qui unit le verbe et le nom déverbal qui en est issu n'est pas direct et n'est pas prévisible.

D'après Roy et Soare ([14] : 68), l'hétérogénéité des lectures ainsi que le caractère figé de certaines formes s'explique par l'absence de base verbale et donc de contribution argumentale liée au verbe. Les formes nominales en *-ant*, de même que certaines formes en *-é*, entretiennent une certaine relation sémantique avec le verbe, puisqu'ils partagent la même racine, mais ne partagent pas les propriétés liées à la catégorie lexicale du verbe. Il est donc logique d'y voir une plus grande variabilité dans le sens de la forme résultant de la nominalisation, où l'on touche à des cas de lexicalisation.

En revanche, pour les formes issues d'un radical verbal, on observe une plus grande régularité vis-à-vis du sens de la base verbale : *une rallonge*, *un réveil*, peuvent être interprétées comme le sujet de la base verbale : *une rallonge* = « un objet qui sert à rallonger », *un réveil* = « un objet qui sert à réveiller », etc.

⁹ Pour ce type de noms, l'orientation de la conversion peut aussi être envisagée de façon inverse, à savoir de nom à verbe.

¹⁰ Roy & Soare [14] distinguent deux types de noms : ceux dérivés d'une base verbale, comme les noms d'humains vus précédemment, de ceux qui n'ont pas de propriétés verbales et dérivent directement de racines.

L'interprétation en tant qu'instrument pour ce type de noms peut être mise en évidence grâce aux formules : « V au moyen de (instrument) » ou « (instrument) qui permet de V » :

- (83) *Se réveiller au moyen d'un **réveil***
- (84) *Une **rallonge** permet de rallonger un câble électrique*
- (85) *Bloquer la porte au moyen d'une **butée***
- (86) *Une **conduite** (d'eau) permet de dévier l'eau*
- (87) *Détacher un vêtement au moyen d'un **détachant***
- (88) *Un **cicatrisant** permet de cicatriser une plaie*

Enfin, parmi ces noms, on trouve les noms de quatre sens : ceux issus des p. passé : *la vue*, *l'ouïe* (du verbe défectif *ouïr*), du radical verbal : *le goût* et de l'infinitif : *le toucher* (fait exception à cela le nom suffixé *odorat*). Ces noms renvoient à l'instrument/le sens qui permet d'exercer la faculté à laquelle renvoie les verbes dont ils dérivent :

- (89) *La **vue** permet de percevoir la lumière, la forme, la couleur, etc.*
- (90) *L'ouïe permet de percevoir les sons*
- (91) *On perçoit les saveurs au moyen du **goût***
- (92) *On perçoit la consistance des objets au moyen du **toucher***

Seules les formes à l'infinitif n'ont en principe pas la possibilité de former des noms d'instruments¹¹, puisqu'en effet l'infinitif décrit davantage le procès dans sa globalité, virtuellement, et n'a pas la capacité de se focaliser sur l'un des participants au procès, comme peuvent le faire les formes du verbe au participe (présent ou passé).

4 Synthèse et conclusion

Au terme de ce parcours, nous avons pu voir que les formes du radical verbal et du participe passé présentent cinq interprétations différentes sur les six interprétations possibles des noms déverbaux étudiés dans le cadre de cet article.

Concernant le radical verbal, cela s'explique par le fait qu'il est dénué de valeur sémantique et donc à même d'endosser une grande diversité de valeurs. Seule exception : la valeur de « nom patientif » qui est spécifique au participe passé.

Pour le participe passé, le grand empan de valeurs possibles s'explique par le fait que certains de ces noms déverbaux sont formés non pas directement à partir du p. passé mais à partir d'un thème qui est commun à ce dernier, ce thème n'ayant aucune valeur sémantique. Il a donc un fonctionnement similaire à celui du radical verbal, dans la mesure où tous deux sont dénués de valeur sémantique. En revanche, l'interprétation en tant que patientif est spécifique au participe passé, qui est l'unique forme à présenter cette interprétation, en raison, comme nous l'avons vu, de sa valeur aspectuelle (la patientivité requérant la détention), et de façon corollaire, l'interprétation en tant que (pseudo)-agentif lui est impossible, pour les mêmes raisons (l'agentivité requérant la tension).

Ainsi, radical verbal et participe passé ont ceci en commun que leur forme est à même de porter l'ensemble des valeurs nominales à l'exception de celle pour laquelle leur forme est soit en contradiction avec ladite valeur, à savoir les noms agentifs pour le participe passé, soit la valeur est spécifique à une seule des formes, à savoir les noms patientifs pour le participe passé.

¹¹ Le nom *toucher*, issu de la forme à l'infinitif, fait exception à cela. Il exprime en effet une faculté grâce à un processus d'abstraction qui correspond à la capacité d'exercer le procès « toucher ». De façon corollaire, les noms désignant les cinq sens peuvent être envisagés davantage comme des facultés pour lesquelles l'instrument permettant d'exercer lesdites facultés serait l'organe dédié à ces fonctions : *les yeux pour la vue*, *les oreilles pour l'ouïe*, *la langue pour le goût*, *les doigts pour le toucher* et *le nez pour l'odorat*.

Concernant les formes de l’infinitif et du participe présent, elles ne présentent que deux interprétations sur les six disponibles.

Pour l’infinitif, cela s’explique par la virtualité d’un procès qui peut se produire, d’où l’interprétation en tant que nom d’événement et au principe que toute forme verbale pouvant donner lieu à un nom processif peut également donner lieu à un nom résultatif, ces deux valeurs étant corollaires l’une de l’autre.

Concernant le participe présent, les deux valeurs qui lui sont possibles concernent seulement celles qui sont orientées vers le prime actant (qui coïncide parfois avec l’agent, mais pas toujours, et qui correspond au sujet virtuel), à savoir « celui qui a la propriété de V », qu’il s’agisse d’un nom d’agent humain ou d’un nom d’instrument.

Références bibliographiques

1. T. Arnavielle, Le participe, les formes en *-ant* : positions et propositions, *Langages* 149. *Participe présent et gérondif*, pp. 37-54 (2003)
2. J. Bres & C. Le Bellec, Du participe passé en français. Fonctionnements, valeur en langue et effets de sens en discours, *Linguisticae Investigationes* 40 : 2, pp. 274-303 (2017). <https://hal.science/hal-01828103/document>
3. J. Bres & C. Le Bellec, L’aspect détensif du participe passé permet-il de rendre compte de ses conversions en adjectif et en nom ?, *Langue française* (2025). <https://hal.science/hal-04886835>
4. C. Buridant, La substantivation de l’infinitif en ancien français : aperçu et perspectives, *Langue française*, 147, pp. 98-120 (2005). https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_2005_num_147_1_6865
5. D. Corbin, Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique. Tubingen : Niemeyer (1987).
6. K. Ferret, E. Soare & F. Villoing, Les noms d’événement en *-age* et en *-ée* : une différenciation fondée sur l’aspect grammatical, *Congrès Mondial de Linguistique Française* (2010). <https://shs.hal.science/halshs-00530184/document>
7. N. Flux, & D. Van de Velde, Les noms en français : esquisse de classement. Editions Ophrys (2000).
8. L. Gosselin, Aspect et formes verbales en français, Paris, Classiques Garnier (2021).
9. G. Guillaume, Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe : Esquisse d’une théorie psychologique de l’aspect, *Journal de Psychologie*, 30, pp. 355-372 (1933). https://pure.mpg.de/rest/items/item_2326153/component/file_2326151/content
10. G. Guillaume, Temps et verbe : théorie des aspects, des modes et des temps, Paris : Champion (1929).
11. P. Haas, L. Barque, R. Huyghe, & D. Tribout, Pour une classification sémantique des noms en français appuyée sur des tests linguistiques, *Journal of French Language Studies*, 33, 52-81 (2023). <https://univ-sorbonne-nouvelle.hal.science/hal-03818119/>
12. F. Kerleroux, La coupure invisible. Etude de syntaxe et de morphologie, Septentrion (1994). <https://books.openedition.org/septentrion/115858?lang=fr>
13. J.-C. Milner, Introduction à une science du langage, Paris, Seuil (1989).
14. I. Roy & E. Soare, Nominalisations de participes : propriétés verbales et syntaxe interne, *Le Français Moderne, Revue de linguistique française*, pp. 54-71 (2015).
15. E. Soare & I. Roy, *L’enquêteur, le surveillant et le détenu* : noms déverbaux de participants à l’événement (2010). <https://shs.hal.science/halshs-00606188v1>

16. D. Tribout, Les conversions de nom à verbe et de verbe à nom en français. Thèse de doctorat, Université Paris-Diderot – Paris 7 (2010). <https://shs.hal.science/tel-01577528/>
17. D. Tribout, Problèmes de compositionnalité en morphologie dérivationnelle : le cas de la conversion, *Verbum* XXXVII, n°2, 235-255 (2015).
https://www.persee.fr/doc/verbu_0182-5887_2015_num_37_2_1028
18. D. Van Raemdonck, Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants, Peter Lang, GRAMM-R. Études de linguistique française, vol. 10 (2011).